



Le 18 mai 2022

PAR SDÉ ET PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Adina-Cristina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
Télécopieur direct : 514.875.4308
acgeorgescu@millerthomson.com

Objet : Demande conjointe relative à la fixation de taux de rendement et de structures de capital
Lettre de planification de l'audience - Demanderesses
Dossier de la Régie : R-4156-2021 (Phase 2)

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 10 mai 2022, nous vous transmettons, pour les Demanderesses, les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve des Demanderesses sera subdivisée comme suit :

- un panel composé de messieurs Éric Lachance (Président et Chef de la direction d'Énergir), Jean-Benoit Trahan (Président de Gazifère et Directeur des opérations Région de l'Est d'Enbridge) et Rock Marois (Président d'Intragaz), lesquels présenteront un mot d'ouverture d'une durée de quinze (15) minutes;
- un panel composé de M. Jean-Pierre Lessard, de la firme Aviseo, dont le témoignage à titre de consultant sera d'une durée approximative de trente (30) minutes portera principalement sur le rapport déposé comme pièce B-000028, EGI-3.
- un panel composé du Dr Toby Brown, de la firme Brattle Group Inc., dont le témoignage à titre de témoin expert portera sur l'évaluation des risques commerciaux des Demanderesses aux fins de la détermination du taux de rendement sur l'équité et de la structure de capital présumée (voir principalement le rapport déposé comme pièce B-0027, EGI-2). Son témoignage sera d'une durée approximative de quarante-cinq (45) minutes;

- un panel composé de la Dre Bente Villadsen, de la firme Brattle Group Inc., dont le témoignage à titre de témoin expert portera sur la détermination du taux de rendement et de la structure de capital présumée des Demanderesses (voir principalement le rapport déposé comme pièce B-0015, EGI-1). Son témoignage sera d'une durée approximative de une (1) heure.

À ce stade, les Demanderesses estiment à quinze (15) minutes le contre-interrogatoire de chacun des intervenants.

Elles estiment également à deux (2) heures le contre-interrogatoire du Dr Hopkins et à trois (3) heures le contre-interrogatoire du Dr Booth. Ces durées seront partagées entre les Demanderesses.

Les Demanderesses estiment qu'une durée totale de trois heures et demie (3,5h) sera requise pour leurs argumentations. Cette durée sera partagée entre les trois Demanderesses.

Les Demanderesses entendent contester le statut d'expert du Dr Asa Hopkins, dans les délais prévus au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, et estiment le temps requis pour débattre de cette question lors de l'audience, à quarante-cinq (45) minutes.

À ce stade, les Demanderesses ne requièrent pas un huis clos aux fins de l'audience et s'en remettent à la preuve documentaire versée au dossier quant aux aspects confidentiels du présent dossier. Elles ne prévoient pas non plus devoir se prévaloir de questions écrites de contre-interrogatoires devant être traitées de manière confidentielle.

Pour leur part, les Demanderesses n'auront pas besoin que soient mises en place de petites salles virtuelles d'équipes sur la plateforme Teams.

En ce qui a trait aux besoins d'interprétation simultanée, les Demanderesses seront en contact avec les intervenants et communiqueront ultérieurement avec la Régie afin de l'informer dans les meilleurs délais des résultats de ces communications.

Enfin, à ce stade, les Demanderesses n'entendent pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de la preuve écrite déjà versée au dossier. Nous prévoyons déposer des déclarations sous serment attestant de la véracité des faits mentionnés dans cette preuve, tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (RLRQ c. R-6.01).

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.

WOODS S.E.N.C.R.L.



M^e Adina-Cristina Georgescu



M^e Marie-Pier Cloutier

